N° 3599 — 11e Année CINQ CENTIMES Vendredi 15 Décembre 1899

RÉDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an, 24 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas place de la Bourse, 10

Téléphone

Les Ouvriers et les Machines

Le monde du travail a conçu la pensée de n'être plus un assemblage de machines inconscientes, que les patrons font tourner à leur fantaisie et pour leur propre avantage exclusif.

Les ouvriers veulent vivre et travailler en hommes libres; ils veulent être des hommes comme les patrons, comme les bourgeois; ni plus ni moins.

Les travailleurs ne veulent pas continuer à faire office de leviers, de marteaux, de balanciers, de scies, de rabots, dans la main de quelques hommes qui s'en servent à leur profit. Les travailleurs ne peuvent améliorer leur sort que par la pensée, par la réflexion, par l'étude, par la conquête de leur liberté intellectuelle et morale.

Est-ce que les machines améliorent leur sort ? Non, machines, elles sont, machines elles resteront. Elles ont beau travailler jour et nuit, tourner, rouler, frapper, crier, gémir, siffler, hurler, elles ne changeront pas leur condition ; elles sont ce qu'elles sont et elles ne seront jamais mieux que ce qu'elles sont.

Les machines s'usent, elles se détériorent, elles se brisent, à force de travailler; quelquefois elles font explosion, et on voit leurs vastes corps d'acier et de fonte en morceaux, comme des géants qui seraient *brisés et démembrés par une catastrophe* de la nature.

Mais ces douleurs et ces sacrifices n'améliorent pas leur destin machinal, ne changent pas leur mode d'existence passive.

Les mécaniciens les raccommodent, les remettent sur pied, ou bien ils en construisent de nouvelles.

Les machines recommencent alors à travailler, l'huile leur coule comme la sueur par tous les pores : elles travaillent jour et nuit, perpétuellement, et elles auront beau travailler ainsi de génération en génération, elles seront toujours des machines, de pauvres machines, geignantes et criantes, toujours clouées à la même place, toujours exécutant la même tâche sur le rail de fer, dans les conditions indissolubles de leur esclavage organique.

Si les ouvriers ne sont que des machines vivantes douées de sexe, et qui se reproduisent pour l'entretien naturel de la grande fabrique mécanique, pareils à des balanciers, à des pistons, à des chaudières, à des locomotives, qui engendreraient des enfants pour leur succéder quand ils seront usés par le travail ; si les ouvriers humains ne sont que cela, ils n'ont rien à espérer de leur peine ; ils pourront travailler pendant les siècles des siècles, ils seront toujours pauvres et toujours malheureux, toujours machines, dans les enfants de leurs enfants, jusqu'à la dernière génération.

Les mécaniques de notre temps sont reluisantes et superbes ; elles sont très bien habillées, de cuivre et de fer ou d'autres métaux, disposés avec art et élégance; elles ont des formes et des attitudes qui excitent l'admiration de ceux qui vont visiter les fabriques ; elles sont très bien logées, dans des habitations qui ressemblent à des palais. Leur destinée n'est pas changée, et, sous ces apparences, elles sont toujours les mêmes pauvres machines, sans âme et sans espérance.

Dans un article qui date de plus d'un demi-siècle, Godefroy Cavaignac faisait cette observation, que l'industrie se serait développée beaucoup plus vite si l'homme n'avait pas exploité son semblable. Nous reproduisons ce passage qui mérite d'être médité : « Si l'homme s'était appliqué à devoir seulement son bien-être à la science, au travail, à ses succès contre les agents extérieurs soumis à son activité, et non à l'exploitation de ses semblables, à ce qu'il leur prend pour avoir plus aisément et davantage ; si surtout il avait constamment obéi au sentiment moral qui peut le bien-être pour tous, quel stimulant l'industrie aurait alors acquis ! Quels résultats elle aurait obtenu sous l'impulsion de toutes les forces humaines et des intérêts communs ! Si les hommes s'étaient adonnés non plus à se disputer les moyens et les produits du travail, mais à les multiplier ! »

Cela revient à dire que l'exploitation de la machine humaine empêche ou ralentit singulièrement le progrès industriel. L'exploitation humaine est un moyen trop facile et trop commode. Mais si les ouvriers ne veulent plus être des machines, ils forcent à multiplier et à perfectionner les procédés de la science physique et chimique, en même temps que les procédés de la science économique et politique.

Il faut suppléer à ces travailleurs qui veulent vivre en hommes libres et non plus en machines. Il faut s'ingénier de toutes les manières pour inventer de vraies machines plus avantageuses et pour perfectionner la société politique.

Hector DEPASSE.

PAROLES PERDUES

Il y avait quinze jours que la Chambre discutait le budget dans un calme suffisant : c'était plus que l'impatience de M. Méline ne pouvait supporter. Aussi avait-il organisé pour la séance de mardi une manœuvre dont il espérait monts et merveilles.

Un de ses sous-ordres, est venu, comme par hasard, demander au garde des sceaux quelle attitude il entendait prendre à l'égard du comité général socialiste, qui a été institué à l'issue du récent congrès socialiste. Quel rapport cette question avait-elle avec le budget ? Le questionneur avait oublié de le dire, et pour cause. En réalité, il s'agissait d'une réédition nouvelle de l'unique interpellation que M. Méline a déjà adressée trois fois au ministère sous des formes diverses: d'abord, à propos de la formation du ministère ; puis sous prétexte de *politique générale ; enfin dernièrement à l'occasion* du drapeau rouge. Cette interpellation perpétuelle a pour objet, comme chacun sait, la présence de M. Millerand dans le cabinet. M. Mé*line en est hanté, et de temps en temps*, il a besoin pour se soulager, de pousser un cri d'alarme.

Celui de mardi n'a point trouvé d'écho. Dé*daigneusement, le garde des sceaux et le prési*dent du Conseil ont négligé de demander la parole pour répondre à une question inutile et la Chambre leur a donné raison en prononçant la *clôture de la discussion à trente voix de ma*jorité. Il n'est plus besoin de répondre à M. Méline : il rabâche.

Avant le coup de M. Méline, il y avait eu le *coup des nationalistes, qui a eu moins de suc*cès encore.

L'un de ces exploiteurs de scandales s'est donc avisé de demander à M. Monis pourquoi il ne *répondait pas à des articles diffamatoires de la Libre Parole.*

Dans un de ces accès de dégout quelle éprouve trop rarement, la Chambre a retiré la parole *au monsieur, — ce qui a empêché M. Monis de* répondre ce qu'il aurait évidemment répondu :

« *La Libre Parole* est un journal tellement ignoble qu'un honnête homme se salirait rien *qu'en s'occupant de lui.* »

LA BÊTISE HUMAINE

Un individu, nommé Coubé, faisant métier de révérend père, prépare pour 1900 un pélérinage monstre à Paray-le-Monial. Il est en train d'organiser sa troupe et de recueillir des souscriptions.

On y trouve déjà un grand nombre de noms connus pour leur dévouement à la République : MM. de Cuverville, de Mun, et François Coppée.

M. de Mun compte bien que de tous les points de la terre des hommes viendront par milliers « proclamer leur amour envers le cœur sacré de Jésus. »

Le vice-amiral de Cuverville déclare que « le salut viendra de la dévotion au Sacré-Cœur. »

Enfin François Coppée, qui pense sans doute à Notre-Dame-de-la-Galette, s'écrie : « C'est une pensée d'or que vous avez eue d'organiser un *grand pèlerinage vers le cœur de Jésus.* »

En résumé, on n'a jamais si bien compté sur la bêtise humaine.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

LA GUERRE

ENTRE

l'Angleterre et le Transvaal

DÉTAILS

sur l'engagement de Stormberg

Lourenço-Marquez, 11 décembre — Voici les détails fournis par le président Steijn sur l'affaire de l'engagement de Stormberg :

« Les Anglais, avec six canons, ont attaqué *les Boers, commandés par Ollivier et par Swa*nepoel. Ils ont essayé d'emporter d'assaut les retranchements boers sur les hauteurs, mais ils ont été, après un rude combat, obligés de se rendre.

» Les prisonniers sont : **le commandant Sturges, 6 officiers, 20 sous-officiers et 210 des fusiliers du Northumberland ; 2 officiers et 250 hommes environ des fusiliers irlandais.**

» Il est impossible de dire le nombre des morts et des blessés du côté des Anglais.

» **Les Boers ont pris trois canons et deux wagons de munitions.** »

Une communication du War-Office

Encore un échec

Londres, 13 décembre. — Le War Office communique la dépêche suivante, reçue de lord Methuen, datée du 12 :

« Dimanche, l'artillerie anglaise a bombardé depuis quatre heures de l'après-midi jusqu'à la chute du jour de fortes positions tenues par les Boers, constituées par un kopje — une colline — très élevé.

» La nuit précédente il avait beaucoup plu.

» La brigade des highlanders a attaqué lundi au point du jour, l'extrémité sud du kopje. Le moment de l'attaque avait été bien calculé, mais l'**attaque a échoué**.

» Les gardes ont reçu l'ordre de protéger la droite et l'arrière des highlanders.

» La cavalerie, l'infanterie montée et les howitzers — obusiers de campagne — attaquèrent d'autre part les Boers sur la gauche et les gardes sur la droite, tandis que le Sud était secouru par l'artillerie de campagne et par les obusiers howitzers.

» L'artillerie bombardait les positions des Boers depuis le point du jour.

» A 1 heure 15, j'envoyai les Gordon's pour appuyer la brigade des highlanders.

« Les troupes maintinrent leurs positions devant les retranchements bœrs jusqu'à la chute du *jour*.

» Aujourd'hui, je maintiens mes positions et je me retranche.

[illegible] faire face à des forces d'au moins 12 [illegible]mes.

[illegible] **pertes sont élevées.** »

[illegible] donc lord Methuen a engagé toutes ses troupes, son armée complète, mais l'attaque, pour si furieuse et si bien conduite qu'elle eût été, a échoué ; lord Methuen n'a pu avancer d'un pas ; il a dû se retirer sur ses positions précédentes, et le seul résultat a été des pertes importantes. Si ce n'est pas une défaite, c'est en tout cas un gros échec qui laisse lord Methuen en plus mauvaise posture.

LA PRESSE

Londres, 13 décembre. — La *Westminster Gazette* constate que pour la quatrième fois que le général Methuen attaque les troupes du général Krontje, il échoue dans son entreprise.

Notre correspondant militaire estime que la situation *du général Methuen est critique.*

La *Pall Mall Gazette* dit que le War Office n'a pas encore reçu le détail des pertes de la colonne Methuen dans les combats de dimanche et lundi.

Les journaux enregistrent avec tristesse le nouvel échec des armes anglaises sur la Modder.

Transports échoués

La *série noire des transports échoués* continue :

Le Cap, 11 décembre. — Le transport *Rapidan*, en quittant les docks, s'est échoué dans la rade. Il a été dégagé par un remorqueur.

L'étendue des dégâts n'est pas encore connue.

Les Palmas, 12 décembre. — Le transport anglais *Denton-Grange* s'est échoué en entrant *dans le port hier soir. Une des cales fait eau.*

Les plongeurs du vaisseau de guerre *Furious* vont examiner les dommages.

En revanche, le War Office annonce que la batterie de montagne destinée à remplacer celle prise par les Boers à Nicholson Neck, est arrivée à Durban.

Dans le Natal

Mouvement en avant des Anglais

Camp de Frère, 12 décembre. — Une brigade, commandée par le général Bartou, munie de *plusieurs canons de marine*, s'est avancée ce matin dans la direction de Colenso et a pris position à trois milles de cette ville.

La situation sanitaire à Ladysmith

Londres, 13 décembre. — Le War Office communique la dépêche suivante :

« Pietermaritzburg, mardi. — Le général White télégraphie qu'il existe à l'hôpital, en traitement, trente-deux cas graves de fièvre entérique ».

A MAFEKING

Depuis le 27 novembre, l'ennemi a continué à bombarder la ville et l'investissement continue à être rigoureux. Les vivres commencent à manquer. Les assiégés ne reçoivent plus chacun *qu'une demi-livre de viande et un quart de livre* de pain par jour. Ils ont cependant suffisamment d'eau, et un orage a rempli les citernes.

LA HAUTE-COUR de Justice

AUDIENCE DE MERCREDI

Paris, 13 décembre. — L'audience est ouverte à une heure et demie, sous la présidence de **M. Fallières.**

M. André Buffet reprend sa place après les huit jours d'exclusion auxquels il a été condamné. M. Dubuc est également présent, les *deux jours d'exclusion auxquels il a été con*damné ayant couru, hier et avant-hier, jours de la condamnation.

Le procureur général annonce que M. de Sabran renonce à l'audition des trente-deux témoins cités par lui. M. Ballière renonce également à l'audition de plusieurs témoins cités à sa requête, notamment de M. Papillaud.

LES TÉMOINS A DÉCHARGE

On reprend l'audition des témoins à décharge.

M. de Vilemandy a été envoyé à Rennes par M. André Buffet, lors du procès Dreyfus, pour recommander aux royalistes bretons de ne se livrer à aucune manifestation à Rennes pendant le cours de ce procès.

M. Guérard secrétaire général du syndicat des ouvriers et employés des chemins de fer, donne de longues explications sur la grève des ouvriers de chemins de fer et déclare qu'aucun syndicat ouvrier, quel qu'il soit, n'accepterait des instructins, des ordres, ni même des conseils d'un comité royaliste.

Il ajoute d'ailleurs qu'à son avis « fomenter une grève n'est pas un crime, c'est souvent et presque toujours un devoir ».

M. Rongnon, vice-président du comité royaliste de la Villette, affirme que M. de Sabran n'a fait embaucher personne à la Villette. Il l'a, d'ailleurs, déclaré à M. Leproust, commissaire de police, agissant en vertu de commission rogatoire,

M. Berlier de Vauplane. — Comment se fait-il que cette déposition ne figure pas dans le dossier ? Je demande qu'on confronte le témoin actuel avec M. Leproust.

Le président. — Parfaitement. M. Leproust est-il présent ?

M. Leproust (du banc des témoins). — Oui, monsieur le président.

M. le président. — Veuillez venir à la barre,

Confrontation

On procède à la confrontotion.

Il en résulte que M. Leproust prétend avoir causé avec le témoin, alors que le témoin affirme que le commissaire de police lui a fait subir un interrogatoire en règle. Cette conversation ne figure pas au dossier, parce que la commission rogatoire était déjà transmise à M. Bérenger, et pas le moins du monde parce que les renseignements fournis par cette conversation étaient favorables aux accusés,

Jules Guérin. — *Pourquoi ne l'avez vous pas dit* au moins lors de votre déposition devant la Haute-Cour ? (Bruit.)

M. Leproust. — Je l'ai dit à ce moment.

Comme M. Jules Guerin insiste pour avoir d'au*tres explications*, du bruit se produit sur un certain nombre de bancs.

Avant de se retirer, le témoin Rongnon tient à déclarer qu'il est débardeur, mauvais débardeur si l'on veut, mais qu'il n'est pas boucher. (Rires).

— Enfin, pourquoi que le procureur général me qualifie de boucher, dans son papier ? Moi je suis débardeur, je n'ai jamais été boucher de ma vie, C'est inouï qu'on dise des choses pareilles (Hilarité générale).

Messieurs, je parle ici à la bonne franquette,

Et je tiens à vous dire que, à la visite faite à Bruxelles au duc d'Orléans, avec M. de Sabran, il y avait de tout, excepté des bouchers de la Villette. Il y avait un menuisier, un fumiste. Il y avait même un emballeur de refroidis... (Nouveaux rires).

M. le pésident. — Cela n'a pas d'intérêt actuellement.

Le témoin. — Mais moi je suis là, il faut que je parle.

Suite des témoins

On a beaucoup de peine à faire sortir de la salle le témoin Rongnon ; et l'on passe à un autre.

On entend ensuite **M. Bulot**, procureur de la République, qui déclare qu'aucun avocat ne lui *a jamais demandé d'ouvrir les scellés*, contrairement à ce qui a été dit.

L'audience, suspendue à 4 heures 20, est reprise à 5 h. 10.

M. le baron **Ducasse** dit qu'on a pensé un moment que l'affaire Dreyfus rapporterait un Monck au parti royaliste : le général Chanoine.

M. Havard, publiciste, a appris que M. de Galliffet a écrit au duc d'Orléans que s'il était *ministre de la guerre, le prince n'aurait pas à* le regretter.

Après l'audition de plusieurs témoins qui parlent de la souscription pour la fondation d'un grand organe royaliste, la séance est levée à 6 heures 45.

Physionomie de la Haute-Cour

Nous avons eu aujourd'hui une agréable surprise. Au début de l'audience, aussitôt après la lecture des arrêts rejetant les conclusions de M. de Fréchencourt demandant que le comte de Dion soit entendu en témoignage, malgré son *refus de prêter serment*, et celles *des inculpés* royalistes réclamant une confrontation entre M. Lépine et le colonel Monteuil, le procureur général a fait savoir à la Cour que la défense renonçait à l'audition de 32 témoins cités par elle, 18 pour M. de Sabran-Pontevès et 14 pour M. Baillière.

Cette nouvelle inattendue a donné lieu à une foule de commentaires.

Quoiqu'il *en soit, l'abandon de* 32 témoins, s'il n'est pas un indice des intentions du ministère public, aura pour résultat d'abréger les débats d'une journée au moins. C'est toujours cela de gagné.

Malgré ces suppressions, la liste des témoins *est encore terriblement longue. Ceux qu'on* a entendus aujourd'hui n'étaient pas aussi bien groupés qu'aux audiences précédentes. Les uns, comme M. de Villemaudy, comme M. Guérard, organisateur de la grève des Chemins de fer, étaient appelés par M. Buffet, qui sa peine accomplie, a repris sa place au banc des accusés.

D'autres, comme MM. Reugnon, de Steinmetz Lauiliez et Soibinet, concernaient plutôt M. de Sabran. Les uns ont affirmé que M. Buffet n'avait pas cherché à provoquer des manifestations royalistes pendant le procès de Rennes et qu'il n'a pris aucune part à la grève des terrassiers, les autres, que les embauchages faits à la Villette étaient ignorés de M. de Sabran.

Le plus original de cette série est M. Rougnon. Confronté avec le commissaire de police Le proust — toujours l'histoire des interrogatoires faits pendant l'instruction par ce magistrat, le témoin s'exprime dans un langage pittoresque, agrémentés de jurons, qui soulèvent le rire de l'auditoire.

Ayant laissé échapper une grosse incongruité, il reconnait lui-même qu'il ne sait pas ce qu'il dit, mais il continue toujours ; il veut même parler quand sa déposition est terminée et le président est obligé de le faire reconduire par l'huissier audiencier. Après cette déposition plutôt gaie, M. le procureur de la République Bulot donne de longues explications sur une affaire d'ouverture de scellés concernant M. Buffet et soutient un interminable colloque avec l'accusé et son défenseur, Me Boullay. On ergote à perte de vue sur les numéros des scellés, sur le nombre de pièces qu'ils renfermaient... *Ce n'est pas précisément folâtre !*

Après un entr'acte de près de trois quarts d'heure, les témoins recommencent à défiler à la barre.

On entend notamment le baron Decane à propos d'une lettre où M. de Bourmont disait que le général Chanoine, malgré ses opinions républicaines, pourrait être le meneur du parti royaliste et notre confrère royaliste, M. Oscar *Havard, qui rapporte un propos de M. Delpech*-Cantaloup, député du Gers, d'après lequel le général de Galiffet aurait écrit au duc d'Orleans que s'il obtenait le portefeuille de mi*nistre de la guerre, il n'aurait pas à le re*gretter.

Les autres témoins, MM. de Perseval, de Berny, de Lupé, de Broglie, Amédée Dufaure ne font que confirmer ce que M. Buffet et de *Ramel ont dit dans leur interrogatoire.*

Au total, dix-sept témoins. C'est une journée moyenne.

T. H.

La balle de Me Labori

Procès en diffamation à la « Libre Parole »

Paris, 13 décembre. — Salle comble, cet après-midi, à la neuvième chambre correctionnelle devant laquelle Me Labori avait assigné pour diffamation le gérant de la *Libre Parole*.

La cause du procès : certains passages d'articles dans lesquels des doutes étaient élevés sur l'authenticité de la blessure que, le 14 août dernier, à Rennes, il reçut dans le dos, tandis qu'il se trouvait en compagnie du colonel Picquart et de M. Gast, à trois cents mètres environ du lycée où siégeait le Conseil de guerre.

La reculade des diffamateurs

A l'appel de l'affaire **Me Ménard** qui se présente pour le gérant de la *Libre Parole*, sollicite du tribunal une remise à quinzaine, le procès ne se présentant pas, déclare-t-il, dans les conditions qu'il supposait. C'est ainsi que Me Labori ne demande plus seulement un franc à titre de dommages-intérêts, mais réclame deux-cent insertions.

Me Labori présente à son tour quelques observations. Il constate que, s'il est exact que l'affaire, ainsi que l'a dit son confrère, est appelée pour la première fois, il se trouve, quant à lui, dans l'obligation d'insister pour que la cause soit retenue. Il a fait venir de Rennes un certain nombre de témoins. Il ne peut pas leur avoir imposé un dérangement inutile. Au surplus, s'était-il mis, il y a une huitaine, en plein accord avec Me Ménard. *Il était convenu que le* procès viendrait et serait plaidé sur le fond.

— *Je m'étonne, dit-il en terminant, qu'on se dé*robe au dernier moment, après avoir produit contre moi et certains de mes amis une accusation grave !

Le tribunal déclare retenir l'affaire.

Me Joseph Ménard dit alors que son client fait défaut et il quitte lui-même aussitôt la salle d'audience.

Les témoins

Les témoins de Me Labori sont tous bien connus. Ce sont M. Gast, ancien maire de Ville-d'Avray, et son cousin, le colonel Picquart ; c'est M. Viguié, ancien directeur de la sûreté générale, depuis peu de jours percepteur à Paris.

C'est le docteur Reclus; ce sont les médecins militaires qui lui prodiguèrent à Rennes leurs soins éclairés ; ce sont des journalistes qui aidèrent au transport du blessé des bords de la Vilaine à la maison de la place Laënnec, d'autres encore.

Et c'est par M. Gast et le colonel Picquart le récit de l'attentat, car on n'a pas oublié qu'ils se trouvaient avec Me Labori quand celui-ci fut *atteint par derrière d'un coup de feu*, et le récit de la chasse qu'ils donnèrent à l'assassin.

M. Gast a terminé ainsi sa déposition :

J'admire le talent et le courage de Labori. J'admire l'effort qu'il fit sur lui-même pour reprendre sa place à la barre du conseil de guerre et je proteste contre ces mêmes procédés qui tendraient à faire croire que le colonel Picquart et moi nous nous serions rendus complices d'une indigne comédie,

Le colonel **Picquart** *a conclu ainsi :*

Quand je rentrai au lycée, déclare-t-il, encore sous le coup de l'émotion la plus vive, je me trouvais en face du général Mercier et je n'oublierai jamais l'expression de défi et de triomphe qu'il y avait dans son regard !

Puis, c'est au tour de **M. Viguié**, directeur de la Sûreté, de faire le récit des événements du 14 août.

Après sa déposition, le substitut **Rambaud** lui demande :

— Lors de l'événement, est-ce qu'aucun doute fut soulevé sur la réalité de l'attentat et l'authenticité de la blessure reçue par M. Labori à quelque parti *politique qu'il appartint ?*

M. Viguié. — Aucun. Ce ne fut qu'un peu plus tard que la campagne commença, quand M. Labori eut repris sa place au conseil de guerre.

On entend les médecins, tant civils que militaires qui eurent à soigner le blessé et qui, chaque jour signaient son bulletin de santé, puis M. Labori est autorisé à prendre la parole.

LA CONDAMNATION

Après avoir entendu Me Labori dont l'éloquente parole a provoqué plusieurs fois les bravos de l'auditoire, et le substitut Rambaud, dans un énergique réquisitoire, le tribunal a rendu le jugement suivant :

Millot à **deux mille francs d'amende.**

Et attendu qu'une large publicité est nécessaire pour réparer le préjudice causé au plaignant, le condamne à un franc de dommages-intérêts, à **quarante insertions dans les journaux de Paris et deux cents dans les journaux de province**, sans que le coût de chaque insertion soit supérieur à 100 francs.

Un soldat juif assassiné

Paris, 13 décembre. — La *Petite République* rapportait hier qu'au 31e dragons, à Epernay, un jeune soldat israélite est mort de l'opération d'un phlegmon à la cuisse et d'une pneumonie, qui se seraient déclarés à la suite de mauvais traitements dont il aurait été l'objet de la part d'un sous officier chargé de son instruction à cheval.

Ce matin, l'*Aurore* publie sur cette affaire des détails complémentaires.

Au moment de mourir, le jeune saldat aurait déclaré à sa mère, en présence du colonel du régiment, qu'il avait été, en raison de sa religion, particulièrement persécuté par ce sous-officier : qu'une fois notamment celui-ci lui faisant faire de la voltige, bien qu'il eut constaté son état, lui aurait dit : « Eh bien ! sale *youpin* tu en crèveras peut-être, mais tu monteras tout de même. »

La mère a saisi le colonel d'une plainte formelle contre ce gradé.

Effondrement d'un hôtel a Nice

Deux tués — Quinze blessés.

Nice, 13 decembre. — Un hôtel à la construction duquel travaillaient 800 ouvriers s'est effon*dré en partie, entrainant une quarantaine* d'ouvriers.

D'après l'enquête à laquelle s'est livré le parquet, l'accident aurait été causé par le dégel qui a provoqué un mouvement des étayages qui ont cédé sous le poids de la maçonnerie. Deux ouvriers ont été tués et quinze autres plus ou moins contusionnés. Deux sont en danger de mort.

Dernière Heure

LA GUERRE

entre l'Angleterre & le Transvaal

Un général anglais tué

Londres, 13 décembre. — Le War Office communique la dépêche suivante :

Le Cap, 12 décembre — Le général Methuen annonce que le général Wauchope, commandant la brigade des highlanders a été tué dans le combat de lundi.

Le combat continue

A MODDER-RIVER

Londres, 13 décembre. — Une dépêche de Pretoria, 12 décembre, déclare que la bataille a été reprise dans la journée. Le commando du général Krontje, qui occupait une forte position a été de nouveau attaqué par les troupes de *lord Methuen. Au moment où on télégraphie*, le résultat de la bataille est encore indécis. 43 prisonniers anglais ont été amenés au camp boer. Pendant le combat un détachement de l'artillerie de l'Etat libre a engagé un train blindé dans le voisinage de Belmont.

Londres, 13 décembre. — Une forte canonnade a été entendue pendant deux heures dans le voisinage de Modder-River. On a encore *aperçu le ballon militaire anglais.*

Londres, 13 décembre. — Une dépêche de Jacobstal également adressée à Prétoria, déclare qu'on se bat à une distance considérable au sud de la Modder. On entend le bruit d'une forte fusillade de Maxim et de rifles.

Chronique Régionale

NOS REPRÉSENTANTS

Sur la clôture de la discussion générale du budget du ministère de la justice adopté par le gouvernement :

Ont voté pour : MM. Basly, Lamendin, Dron, Evrard-Eliez, Weil-Mallez, Lepez, Defontaine.

Contre : MM. Achille Adam, Barrois, H. Cochin, J. Dansette, Dussaussoy, Guillain, abbé Lemire, Loyer, Motte, Graux, Montalembert, Plichon, Ribot, Rogez, des Rotours, Rose, Taillandier, Trannoy.

N'ont pas pris part au vote : MM. Boudenoot, Delaune, Fanien, Jonnart, Morel, Morcrette-Ledieu, César Sirot.

Absent par congé ; M. Bersez.

Fermeture de la chasse

La chasse à la perdrix et la chasse au lièvre seront closes dans toute l'étendue du département du Nord, le dimanche 7 janvier 1900, au soir.

Emprunt de la ville de Tourcoing

Un projet de loi tendant à autoriser la ville de Tourcoing à emprunter, à un taux d'intérêt n'excédant pas trois francs soixante pour cent (3,60 0/0), une somme de trois cent treize mille cinq cents francs (313,500 francs), remboursable en trente ans à partir de 1902, sur les revenus ordinaires de la caisse municipale, et destiné à solder les frais d'établissement du nouveau cimetière a été déposé sur le bureau de la Chambre des députés.

Les Agriculteurs du Nord

Derniers Echos de la distribution des récompenses

Parmi les lauréats de la Société des Agriculteurs du Nord dont nous avons publié les noms, quelques omissions se sont glissées dans notre compte-rendu.

C'est ainsi que nous avons oublié ;

M. Guislain, maire de Nomain, qui obtient un grand diplôme d'honneur et une médaille d'or, pour services rendus à l'agriculture.

M. Merchier, juge de paix à Seclin, une haute récompense, pour un travail documentaire des plus remarquables.

M. Drimolle, instituteur à Loos, qui obtient une médaille de vermeil.

L'établissement horticole **Van den Hedde** a obtenu un grand diplôme d'honneur et un superbe objet d'art.

Voila nos omissions réparées.

L'ASSASSINAT de Verlinghem

ET LA

Tentative de meurtre de Lesquin

Une pièce à conviction

C'est à dessein qu'hier, nous disions que le pistolet avait été retrouvé, et cela pour n'apporter aucune entrave à l'action de la justice.

Nous savions, en effet, que le pistolet avait été jeté par Marie Savreux, la maîtresse du criminel, dans les fosses d'aisance de la maison qu'elle habite, à la suite d'une visite prématurée que lui avaient faite plusieurs de nos confrères par trop zélés.

La vidange des cabinets a eu lieu hier matin, et ce n'est qu'après deux heures de travail que l'un des ouvriers employés à cette opération, mit la main sur la fameuse pièce à conviction, l'un des pistolets de Galant.

M. Boillerault, qui, depuis le debut, présidait aux travaux, fit nettoyer l'arme et s'empressa de la remettre entre les mains du magistrat instructeur.

L'INSTRUCTION

Dès mardi soir, M. Detale avait demandé au bâtonnier de l'Ordre des avocats de désigner les conseils de l'inculpé pour les deux crimes dont il s'est reconnu coupable : l'assassinat de Verlinghem, la tentative de vol et de meurtre de Lesquin.

C'est à MMes Guichard et Gayet, qu'a été dévo*lue cette pénible tâche : le premier pour l'affaire* de Verlinghem, le second pour celle de Lesquin.

Le juge d'instruction a donc dû se borner, hier, à interroger quelques témoins.

Le premier entendu fut M. Desmaitre, l'énergique vieillard de Lesquin, qui, malgré ses soixante-douze ans bien sonnés, sut maintenir en respect son agresseur jusqu'à l'arrivée des *secours*.

« Je devrais être mort, maintenant », nous dit le pauvre homme; et comme nous voulons l'interroger, il se dérobe en disant qu'il n'a fait que répéter devant le magistrat instructeur, la version qu'il donna aux journalistes le lendemain de l'agression, c'est-à-dire lundi dernier.

Puis ce fut le tour d'Eugénie Savreux, dont la douleur fait peine à voir.

La pauvre femme, malgré la vie *dure qu*'elle eut longtemps à supporter, a conservé le culte de son amant et aurait voulu avoir avec lui un dernier entretien.

Malheureusement, le juge d'instruction n'a pu lui accorder cette faveur interdite par la loi, et elle dut enfin quitter le Palais, après avoir demandé au juge de laisser à Macquet, la maigre somme qu'en qualité de témoin on venait de lui remettre.

Aucune charge de complicité n'ayant été relevée contre elle, la malheureuse femme a été définitivement relevée de la surveillance dont elle était l'objet.

Le garde-champêtre Kriegel de Ronchin, a également été entendu mais n'a apporté aucun fait nouveau.

Le change des pièces d'or

Le premier soin du meurtrier, à son retour de Verlinghem, fut de se procurer de la monnaie, en échange des pièces d'or qu'il avait trouvées dans le logis de sa victime.

Pour cela, il se rendit dans une épicerie, 39, rue du Vieux-Marché-aux-Moutons et acheta du sucre, du fromage et du café.

Comme le propriétaire de l'établissement lui demandait l'origine des nombreuses blessures qu'il portait à la figure, il prétendit que « rentrant dans son logement, il avait, comme de coutume trouvé sa femme en état d'ivresse et qu'une rixe entre eux avait éclaté, au cour de laquelle il avait *été frappé* et griffé. J'en ai assez d'elle, ajouta-t-il, et je vais la quiter. »

Cette explication était un pur mensonge, car la pauvre femme, loin de pouvoir se griser, n'avait pas même de quoi se nourrir.

Sorti de l'épicerie, il alla changer une nouvelle pièce de 10 francs au débit de tabac voisin, portant le n° 41 de la même rue, où il acheta pour 15 centimes de tabac.

A la maison d'arrêt

Jusqu'à présent, Macquet est enfermé dans une cellule où il peut méditer tout à son aise *sur les terribles responsabilités* qui pèsent sur lui.

Et plus peut-être que la crainte du châtiment, ce sont les remords qui l'assaillent.

D'ailleurs, depuis le jour du crime de Verlinghem, nous dit sa maîtresse, ce n'était plus le même homme, aux moindres questions, il se fâchait, puis pleurait.

Si ce repentir était sincère, comment se fait-il qu'il se soit rendu coupable d'une nouvelle tentative de meurtre, dans les mêmes conditions et avec une mise en scène identique ?